

Alexandre VIAL
Falkenstraße 8
91056 ERLANGEN
Tel : (09131) 409 995

M. le consul général
Consulat général de France
Möhlstraße 5
81675 München

Erlangen, le 10 décembre 2000

Objet : Accueil des étrangers à Erlangen

Monsieur le consul général,

Je tiens à porter à votre connaissance les difficultés que j'ai rencontrées à Erlangen pour l'obtention d'un permis de séjour.

Je travaille depuis le 1^{er} octobre 2000 à l'Institut FRAUNHOFER de Erlangen en tant que chercheur, ma compagne et nos deux enfants m'ont rejoint à compter du 18 novembre 2000. L'obtention de mon propre permis de séjour courant octobre s'est déroulée sans difficultés, mais la personne de l'Ausländerstelle s'occupant de mon dossier m'a alors indiqué qu'il n'était pas possible pour ma compagne ainsi que pour mes enfants de venir s'installer en Allemagne, dans la mesure où nous n'étions pas mariés et où ma compagne serait sans emploi en Allemagne.

Ne tenant bien évidemment pas compte de ce genre de propos inattendus pour un ressortissant de la Communauté Européenne, j'ai fait venir ma famille, avec laquelle je suis retourné au Rathaus pour une nouvelle tentative d'inscription (Anmeldung) en bonne et due forme, ainsi que pour l'obtention d'un permis de séjour pour ma compagne. Celui-ci nous a jusqu'à présent toujours été refusé sous prétexte que nous ne disposons pas de document comportant à la fois le nom de la mère et celui des enfants, ceci malgré la présentation du livret de famille et d'une fiche familiale d'état-civil. L'absence de cartes d'identité pour nos enfants âgés de 3 et 1 ans nous a également été opposée. J'ai de plus eu à m'engager à nourrir et héberger ma famille (Verpflichtungserklärung), ainsi qu'à prouver que mes revenus étaient suffisants pour entretenir ma famille.

Les cartes d'identité nous ayant été délivrées lors de notre récente inscription consulaire, j'espère en finir prochainement avec ces tracasseries administratives. Je reste malgré tout surpris par la difficulté que peut avoir un Français à faire venir sa famille en Allemagne et à lui fournir une existence légale dans ce pays, ainsi que choqué par l'attitude volontairement peu encourageante, voire dissuasive, du personnel administratif de l'Ausländerstelle de Erlangen.

Espérant ne représenter qu'une minorité d'expatriés français en Allemagne, je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée,

Alexandre VIAL

m.él. : alexandre.vial@iis-b.fhg.de

P.-S. : la communauté scientifique a pour habitude d'échanger un maximum d'informations sur les conditions de vie à l'étranger, j'ai donc réalisé une page web sur mes «aventures», afin d'éviter quelques mauvaises surprises à d'autres volontaires pour l'expatriation : <http://people.freenet.de/macalex/allemaigne.html>